BE-A0523_713474_802258_FRE

Inventaire des archives de la paroisse d'Acosse, 1532-1812



Het Rijksarchief in België Archives de l'État en Belgique Das Staatsarchiv in Belgien State Archives in Belgium

Description du fonds d'archives:	3
Consultation et utilisation	
Conditions d'accès	4
Conditions de reproduction	
Histoire du producteur et des archives	
Producteur d'archives	
Nom	
Historique	
Archives	
Acquisition	
Contenu et structure	
Sélections et éliminations	
Selections et elliminations	0
Description des séries et des éléments	7
I. Première partie	
A. Revenus de la cure	
1 - 2 Registres aux payements des redevances dues au curé. 1713-1812	
B. Revenus de l'église	
II. Deuxième partie (supplément)	
A. Paroisse d'Acosse	
1. Charges, biens et revenus	
2. Curés-notaires	8
B. Philippe Joseph Lefebvre, dernier curé d'Acosse sous l'Ancien Régime (à parti	ir
de 1752)	
1. En tant que détenteur d'un bénéfice ecclésiastique à Nivelles	8
2. En tant que détenteur d'un bénéfice ecclésiastique à Beaumont	
a. Documents antérieurs à sa mise en possession du bénéfice	
h Documents contemporains de sa possession du hénéfice	q

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives: Paroisse Acosse

Période: 1532-1812

Numéro du bloc d'archives: BE-A0523.7532

Etendue:

Dernià re cote d'inventaire: 22.00
Etendue inventorià e: 0.16 m

Dépôt d'archives: Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents sont librement communicables.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Tous les documents peuvent être reproduits en conformité avec les règles et les tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

MOM

Paroisse d'Acosse.

HISTORIQUE

Citée dans tous les pouillés, la paroisse relevait de l'archidiaconé de Condroz, concile de Hanret. Depuis 1559, elle fut détachée du diocèse de Liège, pour être cédée à celui de Namur, doyenné de Hanret. Le Concordat rendit Acosse au diocèse de Liège, Mais supprima la paroisse qui fut incorporée à celle de Hannêche. Acosse ne conserva qu'une chapelle reconnue par l'État. Cette situation persiste encore. Le collateur était le curé de Meeffe, ce qui laisse supposer que la paroisse d'Acosse fut démembrée de celle de Meeffe. Saint-Martin en fut toujours le patron. Le village se trouvait au comté de Namur. C'est par erreur que Paquay ¹cite Acosse comme chapelle de Meeffe au diocèse de Liège alors qu'il s'agit d'une paroisse du diocèse de Namur comme le prouvent les pouillés namurois ². Le curé d'Acosse est cité, en 1428 dans une charte de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège ³.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les archives de la cure ont été versées et déposées aux Archives l'État à Liège le 4 avril 1962. Elles ont été transférées aux Archives de l'État à Huy lors de l'ouverture du dépôt en 1965. Un second versement et dépôt a eu lieu le 17 janvier 1996 aux Archives de l'État à Huy. Toutes les archives ont été transférées aux Archives de l'État à Liège en août 2007, suite à la fermeture du dépôt de Huy.

¹ PAQUAY, A., " Pouillé général du Diocèse de Liège, 1559-1800 " dans Bulletin de la société scientifique et littéraire du Limbourg, t. 46, Tongres, 1932, p. 205.

² Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. 10.

³ DARIS, J., Notices historiques (...), t. 11, p. 206.

Contenu et structure

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun article n'a été éliminé du fonds.

Description des séries et des éléments

		ILDL	
	PRFIM	IFKE	PARTIE
•••		. – . , –	. ,

A. REVENUS DE LA CURE

- 1 2 REGISTRES AUX PAYEMENTS DES REDEVANCES DUES AU CURÉ. 1713-1812.
- **1** 1713-1776.

1 volume

2 1767-1812.

1 volume

B. REVENUS DE L'ÉGLISE

Registre aux payements des redevances dues à l'église. 1785-1807.

1 volume

II. DEUXIÈME PARTIE (SUPPLÉMENT)

A. PAROISSE D'ACOSSE

4

6

7

8

1. CHARGES, BIENS ET REVENUS

Documents relatifs à la dîme et à des biens et revenus du curé et des pauvres. 1532-1810.

1 chemise

Les députés du clergé de la province de Namur ont trouvé à Bruxelles des dispositions favorables à un amortissement général " afin de prévenir les effets de l'édit de Sa Majesté en date du 15 septembre 1753 ". Mais auparavant, il convient que listes et déclarations correctes soient établies par ceux qui sont impliqués. 20 juillet 1755

1 pièce

2. CURÉS-NOTAIRES

Actes passés devant les curés d'Acosse agissant en qualité de notaires. 1650-1787.

1 chemise

- B. PHILIPPE JOSEPH LEFEBVRE, DERNIER CURÉ D'ACOSSE SOUS L'ANCIEN RÉGIME (À PARTIR DE 1752)
- 1. EN TANT QUE DÉTENTEUR D'UN BÉNÉFICE ECCLÉSIASTIQUE À NIVELLES
- F. Drappier, curé de l'église paroissiale Saint-Nicolas à Nivelles, collateur du bénéfice Sainte-Barbe vacant en son église, le confère à Philippe Joseph Lefèbvre (18 décembre 1741). Bernard Henri Maximilien de Varick, chanoine noble gradué de la Cathédrale de Namur, archidiacre du comté, institue maître Philippe Joseph Lefèbvre titulaire du bénéfice Sainte-Barbe érigé en l'église paroissiale Saint-Nicolas à Nivelles (20 janvier 1742). 18 décembre 1741, 20 janvier 1742.

2 pièces

2. EN TANT QUE DÉTENTEUR D'UN BÉNÉFICE ECCLÉSIASTIQUE À BEAUMONT

A. DOCUMENTS ANTÉRIEURS À SA MISE EN POSSESSION DU BÉNÉFICE

Sentence du Conseil Souverain de Hainaut en faveur des mayeur et jurés de la ville de Beaumont, contre les prélat et religieux de

9

l'abbaye d'Aulne au sujet des obligations respectives au sujet de l'église du lieu (25 avril 1682). Les antécédents depuis 1395 sont mentionnés. 1683.

1 pièce

- Pierre Louis Jacquet, chanoine de Saint-Lambert à Liège, archidiacre de Hainaut du diocèse de Liège, institue Eustache Joseph Briart, prêtre du diocèse de Namur, titulaire du bénéfice simple Saint-Jean et Saint-Paul, érigé en l'église de Beaumont, vacant à la suite du décès de Joseph François Brouhon, le droit de collation de l'abbé de Floreffe ayant été assumé. 21 octobre 1740.

 1 pièce
- Baux de location, au profit de Briart, recteur du bénéfice Saint-Jean et Saint-Paul, de biens appartenant à celui-ci. 1740-1741.

 1 chemise
- B. DOCUMENTS CONTEMPORAINS DE SA POSSESSION DU BÉNÉFICE
 Pierre Louis Jacquet, chanoine de Saint-Lambert à Liège, suffragant et archidiacre de Hainaut du diocèse de Liège, institue, par permutation, Philippe Joseph Lefèbvre, clerc du diocèse de Namur, titulaire du bénéfice simple Saint-Jean et Saint- Paul érigé dans l'église de Beaumont, avec l'accord de l'abbé de Floreffe, collateur. 17 décembre 1745.

1 pièce

L'official de Namur fait savoir que, ce jour, est comparu devant lui Philippe Joseph Lefèbvre, clerc de ce diocèse, désireux d'être promu aux ordres sacrés de sous-diaconat, diaconat et prêtrise, au titre du bénéfice Saint-Jean et Saint-Paul érigé dans l'église de Beaumont; l'official accède à la requête, sous quelques conditions. 22 mars 1748.

1 pièce

La Cour de justice de Castillon précise la consistance et la valeur des terres et prairies situés sous sa juridiction, appartenant au bénéfice Saint-Jean et Saint-Paul érigé en l'église de Beaumont, dont est pourvu Philippe Joseph Lefèbvre, natif de Nivelles. 29 décembre 1747.

1 pièce

J. Briart, curé de Fontenelle, chargé de faire décharger les messes d'obligation du bénéfice Saint-Jean et Saint-Paul, en l'église de Castillon, déclare qu'elles ne consistent qu'en 26 messes basses. 24 janvier 1748.

1 pièce

15 Barbe Briart, présentement résidante à Fontenelle, héritière de feu Jean Briart, en son vivant curé de Seilles, charge Etienne Marsin, receveur du grand doyen de Liège, de recevoir tout ce qui lui revient à Seilles ou aux alentours, tant de son chef qu'en vertu de son héritage. 6 novembre 1751. 16 Lettre envoyée à Nicolas Trousset, notaire, mayeur de Silenrieux, homme d'affaires de Lefèbvre, par F. J. Briart, curé de Petit-Roeulxlez-Nivelles, le 19 octobre 1758, avec 3 pièces concernant le bénéfice Saint-Jean et Saint-Paul. Deux d'entre elles subsistent : Extrait de la description de la ville et comté de Beaumont et par quel manière elle est venue dans la Maison de Croy (..) l'an 1453 (l'original était de la main de Charles de Croy, (..) cinquième comte de Beaumont) : chapelle Saint-Jean et Saint-Paul : rentes et héritages affectés à une messe hebdomadaire même dénombrement, d'une autre main. [XVIIIe siècle]. 1 chemise 17 Arpentage des héritages du bénéfice Saint-Jean et Saint-Paul, renouvelés par Philippe Mineur, arpenteur juré. 5 janvier 1767. 1 cahier 18 Philippe Joseph Lefèbvre constitue pour son receveur Nicolas Trousset, notaire, mayeur-greffier de Silenrieux, pour recevoir les rendages de son bénéfice Saint-Jean et Saint-Paul érigé en l'église de Beaumont, tant ceux qui sont mis en louage sur ledit Beaumont que sur Castillon, Thuillies et d'autres juridictions. 25 avril 1774. 1 pièce 19 Par lettre, Pierre Joseph Mairiaux, curé de Chaudeville, signale à Philippe Joseph Lefèbvre qu'une partie de bien appartenant à la cure de Chaudeville est enclavée dans celui du bénéfice Saint-Jean et Saint-Paul érigé en l'église de Beaumont et qu'il en a joui à tort jusque-là. 22 avril 1779. 1 lettre 20 Baux de location, au profit de Philippe Joseph Lefèbvre, recteur du bénéfice de Saint-Jean et de Saint-Paul, de biens appartenant à celui-ci. 1750-1779. 1 chemise 21 Liquidation, au profit de Philippe Joseph Lefèvre de la gestion de son bénéfice par Nicolas Trousset, après le décès de celui-ci, survenue en février 1788. (1776-1789) 1 chemise

Revenus ultérieurs provenant du bénéfice. 1791. 2 pièces

22